

**République du Sénégal**  
*Un Peuple – Un But – Une Foi*  
-----★★★-----



**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**  
-----★★★-----

**DELEGATION GENERALE A LA PROTECTION SOCIALE  
ET A LA SOLIDARITE NATIONALE**  
-----★★★-----

-----  
**CONSEIL INTERMINISTERIEL SUR LE PROGRAMME  
NATIONAL DE BOURSES DE SECURITE FAMILIALE**  
-----

**RAPPORT INTRODUCTIF DE  
MONSIEUR AMADOU MANSOUR FAYE  
DELEGUE GENERAL A LA PROTECTION  
SOCIALE  
ET A LA SOLIDARITE NATIONALE**

**DAKAR-29 JANVIER 2013**

- **Monsieur le Premier Ministre**
- **Mesdames, Messieurs les Ministres**
- **Messieurs les SG**
- **Messieurs les Directeurs de Cabinet**
- **Mesdames Messieurs les Directeurs nationaux**
- **Mesdames, Messieurs les Conseillers Techniques**
- **Chers partenaires techniques et financiers,**
- **Chers Invités,**
- **Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,**

Je voudrais d'emblée vous remercier, vous, Monsieur le Premier Ministre, votre Directeur de Cabinet et l'ensemble de vos conseillers, qui, malgré un calendrier trop chargé, avez tenu à ce que ce conseil interministériel soit organisé. J'adresse ces mêmes remerciements à tous ceux qui sont ici présents.

Cela ne nous surprend pas parce que votre soutien à la Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité nationale a toujours été constant.

Je me réjouis de vous présenter ce programme si important du Chef de l'Etat, son Excellence Monsieur Macky SALL, je veux nommer le Programme National de Bourses de Sécurité Familiale.

En effet, ce programme consiste en des transferts monétaires qui sont de plus en plus considérés comme des instruments politiques de protection sociale les plus efficaces en matière d'assistance aux personnes les plus vulnérables, en ce sens qu'ils favorisent l'interruption de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté, la prévention à court terme de la vulnérabilité aux chocs, la contribution au développement du capital humain, l'amélioration de la productivité des ménages et la réduction des inégalités.

Certes, nous avons l'obligation de solder la demande sociale en délivrant rapidement des solutions en faveur des groupes vulnérables.

Mais cela ne pourra se faire que dans une démarche inclusive reposant essentiellement sur un partenariat constructif avec tous les ministères techniques avec lesquels nous devons collaborer, afin de recueillir suggestions et conseils, pour bien gérer ce programme en faveur des populations ciblées.

*Monsieur le Premier Ministre,  
Mesdames, Messieurs,*

Le décret N°2012-1311 du 16 novembre 2012 définit les missions dévolues à la DGPSN. Ces missions reposent notamment sur la conception et la mise en œuvre des stratégies de protection sociale et de solidarité nationale destinées à assurer l'insertion socioéconomique des groupes vulnérables. Nous pensons particulièrement aux personnes handicapées, aux retraités et personnes âgées, aux familles pauvres, aux femmes et aux enfants.

Vous comprenez alors pourquoi nous sommes tous unanimes à reconnaître que « *La Bourse de Sécurité Familiale est un filet social de protection socio familiale non contributif de redistribution des richesses nationales bâti sur un système de transferts monétaires, destiné à améliorer les conditions d'existence des familles démunies, en vue d'éradiquer la pauvreté et de garantir la dignité aux citoyens* ».

Aussi, nous semble-il important de préciser que l'allocation d'une BSF traduit parfaitement la vision noble et humaine du Chef de l'Etat, qui voudrait que :

- la protection sociale des groupes vulnérables soit au cœur de sa politique de développement pour tendre vers une société sénégalaise où les inégalités sociales seront réduites à leur plus faible expressions;
- la Solidarité qui représente une valeur sociale forte chez les sénégalais soit fondée sur une redistribution des ressources basée sur : l'équité, la justice sociale, pour atténuer les risques et chocs de la pauvreté sur les couches sociales les plus vulnérables.

Ce programme est aussi en parfaite adéquation avec la **Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (SNDES 2013-2017)**. Il est une réponse aux défis majeurs que sont :

- l'accélération de la croissance économique, de la productivité et de la création de richesse avec comme pilier essentiel la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA);
- le développement du capital humain, la protection sociale et le développement durable à travers l'accès aux services sociaux de base, la protection des groupes vulnérables ;
- la promotion de la gouvernance, le renforcement des institutions, de la paix et de la sécurité qui encadre l'environnement de la production et du développement social ;
- la réduction de la probabilité de perte dévastatrice du bien être des populations, du basculement ou du maintien dans la pauvreté chronique des groupes vulnérables.

**Monsieur le Premier Ministre,  
Mesdames, Messieurs,**

Dans la vision du Président de la République, ce programme est un instrument de combat solidaire pour mettre un terme aux injustices sociales.

D'une manière spécifique, le Programme a pour ambition :

- *De mettre, dans sa phase pilote, à la disposition de 50 000 familles pauvres des Bourses de 100 000 f cfa /an. Dans sa phase de généralisation, il touchera 250.000 familles pour le même montant, l'objectif étant d'atténuer la vulnérabilité.*
- *De mettre en place un dispositif de concertation au niveau national, régional mais aussi communautaire, pour prendre en charge la demande sociale, au bénéfice des familles vulnérables;*
- *De renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du programme, en vue d'améliorer l'accès des familles vulnérables aux services sociaux;*
- *De dérouler des mécanismes de suivi évaluation, pour accompagner les familles bénéficiaires de Bourses de Sécurité Familiale.*

**Monsieur le Premier Ministre,  
Mesdames, Messieurs,**

La pro activité et l'urgence, pour aller vite, ont motivé notre anticipation en démarrant le travail depuis plus de 7 mois. C'est ainsi que nous avons pu mener au niveau de la réflexion stratégique, entre autres, les activités suivantes :

1. Etude des expériences/revues documentaires
2. Rencontres avec les PTF qui interviennent dans le domaine de la protection sociale : PAM, BIT, UNICEF, BANQUE MONDIALE etc.
3. Elaboration de la **Concept Note**
4. Elaboration des notes techniques :
  - *Une note de clarification conceptuelle*
  - *Note de cadrage stratégique*
  - *Modalités-conditions-critères d'attribution*
  - *Analyse du circuit de transfert de la BSF*
  - *analyse du cadre des résultats du PNBSF*
  - *Analyse des risques*
  - *Un rapport exhaustif de présentation du budget*

5. Nous avons aussi démarré des rencontres avec les différents opérateurs spécialisés dans le transfert monétaire.

En termes de planification opérationnelle, nous avons déjà procédé à l'élaboration des plans d'action :

- Programme de Travail Annuel-PTA- du PNBSF
- Plan d'Action de Ciblage
- Matrice des rôles et responsabilités qui précise à chaque fois les attentes dans la construction des alliances avec les autres départements ministériels

**Dans le domaine du partenariat stratégique avec les PTF, nous avons pu organiser un atelier de partage sur missions et orientations stratégiques de la DGPSN sur la base du décret fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de la Délégation Générale. Nous avons aussi facilité la mission de Monsieur Philippe Leite de la Banque mondiale à Dakar, dépêché par son institution que nous remercions au passage, pour nous aider à mettre en place le PNBSFS (l'aide-mémoire vous sera transmis dans les prochains jours). Le Sénégal attache une importance capitale aux résultats de cette mission.**

Nous suggérons que ce **partenariat stratégique soit fortement poursuivi dans le cadre institutionnel**, pour assurer une parfaite implication des départements ministériels concernés par le Programme. Nous pensons également que l'une des premières modalités pour une bonne alliance stratégique, c'est la formalisation du Comité d'Appui Technique à la Mise en œuvre dudit programme.

Je voudrais juste ajouter que pour nous, il s'agira de capitaliser les différentes expériences, les leçons apprises et de mutualiser les expériences sur la base d'un partenariat solide.

**Dans le domaine du ciblage, il est question de procéder à un ciblage géographique, un ciblage catégoriel et à un ciblage communautaire.**

**Pour ce qui concerne le ciblage géographique, il est question d'identifier les régions et les départements les plus pauvres sur la base des derniers résultats de l'ESP II - 2011 et de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS-MICS) 2010-2011. Ce travail tiendra compte des questions de revenus, de scolarisation, de santé et d'alimentation.**

L'ANSD nous a déjà transmis une synthèse des derniers résultats de l'ESP II et une rencontre a été organisée avec les techniciens de la dite structure avec la collaboration de l'UNICEF et d'une experte en la matière. Cette rencontre a permis de retenir ce qui suit :

- L'ANSD fournira dès la semaine prochaine une note exhaustive qui donne une plus grande visibilité sur le classement de la pauvreté par département en se fondant sur des critères de revenus, de ressources alimentaires, de santé et de scolarisation ;
- L'ANSD est aussi prête à nous appuyer dans la mise en place d'un Registre unifié et à sa mise à jour ;

**A propos du ciblage catégoriel** ; il sera question d'approfondir les informations sur les familles qui sont déjà dans les différentes bases de données obtenues à travers une fiche de collecte qui sera validée au sein d'un Comité d'appui à la mise en œuvre du PNBSF.

**Pour ce qui est du ciblage communautaire, il est question ici d'utiliser le potentiel associatif dans la vérification et la validation de l'information, tout en impliquant les autorités administratives et locales.** Egalement, ce ciblage dépendra fortement de structures de prise de décisions au niveau communautaire.

Le PNBSF devra veiller à ce que les communautés elles-mêmes puissent contribuer à définir ces objectifs par le biais d'un processus de participation aux prises de décision.

Ce que nous voulons à ce niveau, c'est d'impliquer le Ministère de l'Intérieur à travers la Direction Générale de l'Administration Territoriale (DGAT), pour nous appuyer dans la tenue des CRD.

Ces CRD sont importants pour s'assurer que les communautés comprennent clairement les objectifs du programme et les conditions d'allocation de la BSF, avant même la mise en œuvre du programme.

**Quant aux critères de sélection des familles, l'accent sera mis, entre autres, sur:**

- Les familles classées vulnérables avec enfant orphelin de père ou de mère;
- Les familles classées vulnérables avec un enfant en situation d'handicap ;
- Les familles classées vulnérables avec enfant orphelin de père ou de mère et en situation de handicap ;
- Les familles classées vulnérables à cause d'une situation « déterminée » : refoulés, conflits...
- Les Familles vulnérables dans le chômage et ne bénéficiant d'aucune ressource (sans activité - sans revenu - sans logement) ;
- Les familles comptant au moins un enfant de 6-12 ans non scolarisé et résidant dans les régions (département le plus pauvre) les plus pauvres sont considérés comme éligibles au programme ;
- Pour minimiser les erreurs d'exclusion, les familles sans enfant identifiées comme vulnérables par la communauté pourraient être éligibles au programme.

En plus dans une démarche intégrée des mécanismes seront étudiés pour permettre aux bénéficiaires d'accéder au programme de la couverture maladie universelle

En somme, la fiche de collecte ou de renseignements et le contrôle de terrain, doivent prouver que la famille remplit réellement les conditions suivantes :

- qu'elle se trouve dans une situation d'extrême pauvreté (familles démunies) ;
- qu'elle ne dispose d'aucune ressource financière ;
- qu'elle a des problèmes pour prendre en charge l'éducation de ses enfants

Bien entendu, il nous faudra savoir si effectivement l'enfant est suivi dans sa scolarité : inscription et maintien à l'école.

Les critères d'éligibilité, qui constituent le facteur le plus important pour la définition et la mise en œuvre d'un plan de ciblage, devraient être directement liés aux objectifs du programme.

Le critère peut être considéré comme un principe ou un élément pour évaluer, analyser, juger quelque chose. Il est un outil d'appréciation sur lequel se fonde un jugement où s'opère un choix.

Il est nécessaire que ces critères soient bien compris non seulement par les populations ciblées et non ciblées mais également par le personnel du programme qui devra les appliquer de manière correcte et uniforme. Les critères doivent être identifiés et si possible validés avant leur application. Il s'agit de critères liés :

**Au revenu** et l'accent est mis sur les familles vulnérables, dans le chômage et ne bénéficiant d'aucune ressource.

**A l'éducation** et là ça concerne les ménages comptant au moins un enfant de 6-12 ans non scolarisé et résidant dans les régions les plus pauvres.

**A la santé** et à ce niveau, le respect du calendrier vaccinal de l'enfant est un élément important

**La sécurité alimentaire** du ménage sera aussi appréciée dans la collecte des données sur la famille

- **Les autres critères multi-variés liés :**

- **Au statut des ménages :** le statut professionnel, le statut matrimonial

- Au niveau de revenus des ménages
- Au nombre d'enfants et les caractéristiques spécifiques par rapport à l'éducation
- A la santé des enfants
- A la sécurité alimentaire des enfants
- Au patrimoine des ménages, l'existence ou non de moyens d'existence
- Etc.

**Concernant la Communication, un PLANCOM** est en gestation et il précisera aussi bien les objectifs, les résultats attendus les canaux à utiliser pour une meilleure compréhension et exécution du programme. A Coté de la communication institutionnelle, une « communication communautaire » et des CRD seront exécutés pour mieux partager avec les véritables bénéficiaires et les populations d'une manière générale.

**Concernant la mise à disposition des Bourses de sécurité, c'est-à-dire le circuit de paiement,** les principales préoccupations de la Délégation Générale à la Protection Sociale et de Solidarité Nationale sont les suivantes:

- Mise en place d'un système fiable, accessible et efficace de dépôts d'argent de 50 000 familles non bancarisées pour la plupart sur toute l'étendue du territoire national
- Le système doit être sécurisé et répondre à la réglementation
- Le système doit garantir un écosystème cash out efficace
- Le système doit fournir un reporting permettant la traçabilité des opérations
- Un système moins onéreux, plus évolutif, plus simple
- Un système permettant d'être en interaction avec les clients
- Un système permettant une communication facile entre le PNBSF et les bénéficiaires
- Un service instantané, sûr, et simple
- Un bon maillage du territoire national avec assez de points de distribution
- Une Proximité de la distribution auprès des bénéficiaires

En conséquence, pour le mode de paiement, plusieurs options seront étudiées et stabilisées dans les meilleurs délais, parmi lesquelles le téléphone portable pour procéder aux transactions des transferts financiers.

Il est clair qu'en termes d'accessibilité et d'innovation, le téléphone offre beaucoup d'avantages pour le service de paiement à distance en permettant d'éviter certains désagréments dans le système de paiement actuel. Il permet de gagner du temps, de payer les factures à temps et de mieux gérer les envois d'argent.

D'ailleurs, certaines études ont révélé tout récemment que « le concept de paiement à distance est jugé novateur (94%), pratique (91%), original (84%), rapide (82%) et économique (65%). Toutes les cibles ayant la même appréhension du concept. »

- Délai de mise à disposition des fonds aux ayants droits très réduit
- Un backup performant et sûr
- Eviter des charges supplémentaires pour les bénéficiaires
- Exigence de la carte nationale d'identité
- Possibilité d'établissement d'une carte de bénéficiaires

Suivant les cas de figure qui vont se présenter, des mesures seront prises pour que tous les bénéficiaires accèdent facilement à leur bourse.

Nous souhaitons à ce niveau, une forte contribution du Ministère de l'Economie et des Finances, pour des conseils dans tout ce qui concerne les transactions financières et veiller au respect des règles et procédures de la comptabilité publique, mais aussi, pour aider au choix des opérateurs porteurs du Cash.

En ce qui concerne la jouissance des BSF, il a été proposé ce qui suit :

- Pour la durée: deux à trois ans
- Pour la Périodicité : La BSF est versée par trimestre
- Par rapport aux conditions : le versement se poursuit si et seulement si la personne assumant la charge de l'enfant respecte ses engagements vis-à-vis des conditionnalités définies par le PNBSF
- Le mode d'évaluation prendra en compte les informations relatives à l'inscription et au maintien de l'enfant à l'école
- Le bénéficiaire de l'allocation est la personne physique qui assume la tutelle et la charge de l'enfant ;
- Il peut être l'un des parents de l'enfant
- Aucune condition de ressources n'est à remplir par les bénéficiaires

Dans le cadre de l'exécution du PNBSF, il s'agira également d'inciter les parents à adhérer aux mutuelles pour l'enfant.

D'ailleurs, l'un des résultats attendus dans la tenue de l'atelier de planification stratégique prévu durant le mois de février ou au plus tard dans la première quinzaine du mois de Mars 2013 est d'arriver à stabiliser, avec le Comité Technique d'Appui à la mise en œuvre du PNBSF, aussi bien les critères d'entrée que de sortie, en mettant l'accent sur les conditions d'allocation, d'utilisation et le mode d'évaluation.

Au demeurant, **il conviendra d'élaborer un manuel de procédures du PNBSF** qui fixera en même temps les différentes étapes d'allocation de la BSF.

## **Par rapport au Suivi-Evaluation :**

Le SUIVI sera l'un des outils utilisés continuellement. Il se fera à partir de trois niveaux à savoir :

- A la Délégation générale à la protection sociale et à la solidarité nationale (Unité de Gestion du Programme/UGP) ;
- Au niveau régional et départemental, en collaboration avec les ministères techniques qui disposent de structures déconcentrées ;
- Au niveau interministériel avec le Comité interministériel de suivi de la stratégie nationale de protection sociale qui doit être réactualisé.

En termes d'attentes, nous souhaitons que les différents ministères tels que le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale, le Ministère chargé de la Femme, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi, le Ministère chargé de la formation professionnelle, celui de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités locales, s'impliquent aussi bien dans l'identification des familles vulnérables que dans le suivi des bénéficiaires.

**L'Evaluation** sera l'un des instruments centraux. Elle se fera systématiquement et objectivement, pour analyser les résultats du programme, en vue de déterminer sa pertinence, sa cohérence, l'efficacité de sa mise en œuvre, son efficacité et son impact ainsi que la pérennité des effets obtenus auprès de familles bénéficiaires.

A cet effet, **il est prévu une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale** du programme, en vue de mesurer son impact sur les bénéficiaires. Ces opérations seront conduites par des consultants ou bureaux d'études spécialisés (à travers des enquêtes de terrain et suivant les termes de référence qui seront élaborés par la DGPSN).

En d'autres termes, l'évaluation finale permettra, notamment de :

- mesurer l'atteinte des objectifs visés par le programme ;
- l'impact
- mesurer les changements de comportements et attitudes des familles bénéficiaires ;
- proposer les corrections à apporter au programme.

***Monsieur le Premier Ministre,  
Mesdames, Messieurs,***

L'enjeu est de taille mais il ne faut pas se tromper d'ambition.

Juste pour dire que nous avons le devoir de solder la demande sociale en restant en phase avec l'ambition et l'engagement personnel du Chef de l'Etat, qui est de lutter farouchement contre la pauvreté en protégeant davantage les droits des groupes vulnérables et de prévoir les mécanismes qui les incluent dans le processus de développement économique et social.

C'est ainsi que les attentes que nous avons à travers l'organisation de ce conseil interministériel sont, entre autres:

- Partager des orientations du PNBSF ;
- Recueillir vos suggestions, vos critiques ainsi que l'implication de tous les acteurs ;
- Une meilleure circulation de l'information.
- Une convergence de vue de l'ensemble des acteurs intéressés par les questions de protection sociale ;
- Adresser un signal fort à tous les partenaires afin qu'ils contribuent de manière forte et coordonnée à la construction d'une protection sociale efficace au profit des populations ;
- Définir, dans les plus brefs délais un cadre d'alliances fortes et bénéfiques permettant la mobilisation des expertises et l'échange d'expériences et de bonnes pratiques ;

*En définitive, Monsieur le Premier Ministre,*

Nous restons convaincus que la réussite d'un tel programme impose l'établissement d'un partenariat mais aussi une forte participation de tous les ministères qui apporteraient plus de *cohérence et de synergie*, à travers une *approche programme* en vue d'une meilleure intégration et d'un impact plus visible des interventions de la DGPSN.

Ainsi, la DGPSN envisage de traduire cette préoccupation en sollicitant l'appui de tous en vue de démarrer la mise en œuvre de ce programme mais surtout de le réussir.

Je voudrais aussi signaler à l'assistance que dans les plus brefs délais, nous envisageons d'organiser :

- Un atelier de planification et de partage avec tous les acteurs sur le modèle de bourses de sécurité familiale du Sénégal
- des tables de concertation nationale : avec les collectivités locales, le comité national du dialogue social, les députés, la société civile, etc....
- une campagne de communication

- des CRD autour des Gouverneurs, services déconcentrés et services décentralisés, ONG, partenaires locaux au développement.

Nous allons travailler dans une démarche holistique et systémique, mais nous estimons que pour mettre en œuvre toutes ces actions, il faudra un bon système de mobilisation des ressources budgétaires mises à la disposition du Programme. Nous sollicitons à ce niveau, le concours du Ministère de la Santé et de l'Action sociale pour la prise de la décision de versement et l'appui du Ministère de l'Economie et des Finances pour une disponibilité à temps opportun des fonds.

*Monsieur le Premier Ministre,  
Mesdames, Messieurs,*

C'est aussi pour moi, l'occasion de remercier la BANQUE MONDIALE, PAM, BIT, UNICEF, OMS. Et tous les acteurs qui ont bien voulu participer à cet important conseil interministériel, et je profite de l'occasion pour vous demander solennellement de nous aidez à réussir ces grands chantiers de développement au seul bénéfice des sénégalais.

**Il est tant de renforcer la coordination, la synergie, le partenariat à travers une alliance forte avec tous les ministères pour lutter ensemble contre les injustices sociales.**

**Je vous remercie de votre aimable attention.**

Présidence de la République

Délégation Générale  
à la Protection Sociale  
et à la Solidarité Nationale

Dakar, le 03 JAN 2013

*Ibrahima*  
*Mr Kaousmane*

*Ibrahima*  
*Kaousmane*



**Objet : INVITATION**

**Madame la Représentante Résidente,**

Dans le cadre de sa politique de protection sociale et de solidarité nationale, d'importantes mesures ont été annoncées par Son Excellence, Monsieur le Président Macky SALL, allant dans le sens de l'élargissement de la participation des groupes vulnérables à la vie de la nation, de la lutte contre la pauvreté et des inégalités sociales, dont la finalité demeure le développement économique et social de notre pays.

Au plan institutionnel, ces mesures concernent, entre autres, la mise en place d'une **Délégation générale à la protection sociale et à la solidarité nationale (DGPSN)** chargée, entre autres, de la mise en œuvre de la Caisse Autonome de Protection Sociale Universelle (CAPSU).

Ainsi, pour renforcer la collaboration avec les partenaires techniques et financiers (PTF), la DGPSN organise une journée de partage de ses missions et de ses orientations stratégiques (Programme National de Bourse de Sécurité Familiale, Couverture Maladie Universelle de Base....), le Mercredi 16 Janvier 2013, à partir de 9 heures, à l'Hôtel RADISSON, à Dakar.

A cet effet, je vous invite à prendre part à cette importante rencontre ou de bien vouloir vous y faire représenter.

En vous remerciant d'avance de votre participation, je vous prie de croire, **Madame la Représentante Résidente**, à l'expression de ma considération distinguée.

**A**

**Madame DJIBO Bintou**  
**Représentante Résidente**  
**PNUD**  
**Dakar**



**Réunion de partage des missions et des orientations stratégiques de la Délégation  
Générale de la Protection Sociale et de la Solidarité Nationale (DGPSSN)**

**16 Janvier 2013**

**Objet de la réunion :** (1) partage des missions et des orientations stratégiques des deux principaux programmes de la DGPSSN : Couverture Maladie Universelle (CMU) et le Programme Nationale de Bourse de Sécurité Familiale (PNBSF).

Sous la présidence de son Délégué Général, la DGPSSN a organisé une réunion de partage ce Mercredi 16 Janvier 2013 à l'hôtel Radisson Blu, avec l'ensemble des PTF et des acteurs étatiques.

A côté du Délégué Général, il y avait le Conseiller Technique du Président de la République, le représentant du MEF, mais aussi les représentants des PTFs comme l'UNICEF (Giovanna), la Banque Mondiale (Linda English), l'OMS (Dr. Farba Sarr)

Après la cérémonie officielle marquée par les discours des personnes ci-dessus mentionnées, les experts de la DGPSSN ont procédé à la présentation des deux programmes cités en objet.

### **1. La CMU**

La CMU signifie que tous les individus, au moment où ils en ont besoin, ont accès à des soins adaptés et a un cout abordable. Il s'agit de faire en sorte que tous les sénégalais puissent accéder à des soins de santé en cas de besoins sans faire face au risque d'appauvrissement et, aussi, réduire le renoncement aux soins.

La CMU comporte deux volets (i) la protection contre les risques financiers en santé et (ii) la disponibilité effective en service de santé de qualité. Elle va se dérouler en trois phases successives : une phase pilote en 2013, une phase de consolidation en 2014-2015 et une phase de généralisation à partir de 2016.

### **2. Le PNBSF**

Il tire son fondement dans le programme politique du chef de l'Etat et vise à contribuer à la lutte contre la vulnérabilité et l'exclusion sociale des familles à travers une protection sociale intégrée en vue de favoriser leur accès aux transferts sociaux et de renforcer, entre autres, leurs capacités éducatives, productives et techniques.

De façon spécifique, le programme vise à :

- i. Mettre à la disposition de 250 000 familles vulnérables des bourses de sécurité familiale de 100 000 FCFA/an pour renforcer leurs moyens d'existence et capacités éducatives et productives
- ii. Mettre en place un dispositif de concertation à tous les niveaux
- iii. Renforcer les capacités des acteurs
- iv. Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation

### **3. Budget**

La DGPSSN a indiqué que le gouvernement a déjà mis à sa disposition FCFA 10 milliards à travers la Loi de Finance 2013, qui est un signal politique fort de la part de